

DREAL Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur le Directeur  
15 rue Arthur-Ranc, BP 60539  
86020 Poitiers Cedex

À Niort, le 01 mars 2023

**Objet : Demande de dérogation pour la capture et/ou enlèvement et perturbation intentionnelle dans le cadre de la protection des nichées d'espèces protégés et le suivi à long terme d'espèces protégées.**

**CERFA correspondant attachés :**

- CERFA-13616-01-LIMICOLES\_COURLIS\_GODS\_2024 : Capture et/ou enlèvement et perturbation intentionnelle
- CERFA-13616-01-LIMICOLES\_GODS\_2024 : Capture et/ou enlèvement et perturbation intentionnelle
- CERFA-13616-01-BUSARDS\_GODS\_2024 : Capture et/ou enlèvement et perturbation intentionnelle
- CERFA-13616-01-HERONS\_GODS\_2024 : Perturbation intentionnelle
- CERFA-13616-01-REPASSE\_GODS\_2024 : Perturbation intentionnelle

Monsieur le Directeur,

La dérogation préfectorale REF : 117/2018 faisant référence aux CERFA 13 631\*01 et 11 629\*02, nous a été délivrée le 16 octobre 2018, pour la période mai 2018 – 31 décembre 2023. Elle est une dérogation à la capture ou au prélèvement, à la perturbation intentionnelle et au transport de spécimens d'espèces animales protégées pour le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, le Busard des roseaux, l'Édicnème criard, le Courlis cendré et le Vanneau huppé que l'association a utiliser dans le cadre de la protection des nichées de ces espèces. Egalement, le CERFA 13616-01 sur la perturbation intentionnelle pour certaines espèces avec l'utilisation de la repasse a été utilisé dans le cadre de suivis scientifiques à long terme.

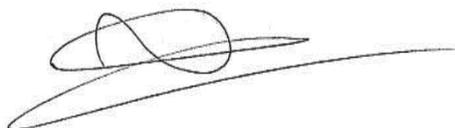
Je souhaite par la présente vous apporter un complément relatif aux interventions et aux personnes concernées par les demandes de dérogation.

Le personnel contractuel étant amené à changer d'une année sur l'autre, un avenant à la liste de contractuels est communiqué aux services de la DREAL dès que le personnel recruté est connu, afin de mettre à jour la liste des personnes couvertes par ces dérogations.

Le personnel contractuel sera formé par le personnel permanent et/ou les personnes détentrices d'autorisations à jour (carte de bagueur spécialiste ou généraliste) à la visite de nids et à la manipulation d'oiseaux lors des opérations (visite de nids, manipulation, enlèvement et transport des œufs ou poussins) en ce qui concerne l'ensemble des espèces citées ci-dessus.

Dans l'attente de votre instruction, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en mes plus respectueuses salutations.

François TEYSSIE  
Directeur du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres



## GROUPÉ ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SEVRES (GODS)

### Coordonnées :

- Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)
- 48, rue Rouget de Lisle - 79000 NIORT
- 05 49 09 24 49 - [contact@ornitho79.org](mailto:contact@ornitho79.org) – [www.ornitho79.org](http://www.ornitho79.org)

**Historique :** le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS), créé le 31 décembre 1981, a pour objectif l'étude et la protection des oiseaux sauvages et de leurs milieux dans le département des Deux-Sèvres. Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres est une association loi 1901 agréée « protection de la nature » et « Jeunesse Education Populaire », affiliée à Poitou-Charentes Nature (niveau régional) et à France Nature Environnement (niveau national).

### Son objet statutaire est le suivant :

- Etudier et protéger les oiseaux sauvages et leurs milieux dans le département des Deux-Sèvres ;
- Coordonner les activités des ornithologues du département ;
- Assurer des missions de formation, d'information et d'animation notamment auprès des scolaires ;
- Publier les résultats des travaux effectués ;
- Représenter les ornithologues en toute occasion les concernant ;
- En cas de besoin, dans la mesure où des infrastructures, des projets ou activités, de toute nature, situés hors du département des Deux-Sèvres pourraient avoir une incidence directe ou indirecte sur l'avifaune des Deux-Sèvres, l'association pourra engager des actions, notamment juridiques, sur le territoire métropolitain de sa propre initiative ou en appui avec d'autres structures.

Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres comme toutes les associations de protection de la nature n'a en réalité qu'une mission : « l'animation du débat environnemental » qui se décline en 4 actions : les actions institutionnelles ; les études, la protection et la conservation des espèces et des milieux ; l'éducation à l'environnement ; et la diffusion & communication des connaissances.

Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres compte **540 adhérents** et **13 salariés** en décembre 2023, répartis sur tout le territoire départemental.

**Responsables :** Son président est Jean WORMS et son directeur François TEYSSIE ([francois.teyssie@ornitho79.org](mailto:francois.teyssie@ornitho79.org) – 06 73 17 87 50).

### Conseil d'administration et équipe de salariés :

Le Conseil d'Administration est composé de 18 membres dont un bureau de 5 personnes.

### Bureau :

- Jean WORMS – Président
- Elaine LACROIX – Vice-Présidente
- Patrick BOUCHENY – Trésorier
- Marie-Line DUPEUX-DURAND - Secrétaire
- François MARCHESSEAU – Secrétaire adjoint

## Equipe de salariés

### Pôle administratif et vie associative

- François Teyssié – Directeur
- Nathalie Pellon – Assistante de direction
- Maylis Guillou-Kérédan – Chargée de communication et Vie associative
- Rémi Chargé – Géomaticien

### Pôle Expertise et conservation

- Etienne Debenest – Coordinateur technique
- Emma Sibaud – Chargée de missions Ornithologie Bocage
- Christophe Lartigau – Chargé de missions Thouarsais
- Jeanne Bienvenu – Chargée de missions Pays Mellois
- Emma Hipeaux – Chargée de missions Niortais et Marais Poitevin
- Alexis Mérot – Chargé d'études Infrastructures
- Recrutement – Chargé de missions Niort Sud-Est
- Clotilde Simonelli – Chargée d'études Courlis cendré
- Amandine Bonnaud – Chargée d'études Nord Deux-Sèvres

### Pôle Education à l'environnement

- Romain Chisson – Coordinateur pédagogique et responsable du pôle formation
- Mailyse Bellanger – Animatrice Nord Deux-Sèvres
- Carmen Elie – Animatrice Sud Deux-Sèvres

## Action générale dans laquelle s'inscrit les opérations relatifs aux CERFA

**CERFA-13616-01-LIMICOLES\_COURLIS\_GODS\_2024**

**CERFA-13616-01-LIMICOLES\_GODS\_2024**

**CERFA-13616-01-BUSARDS\_GODS\_2024**

Depuis sa création en 1981, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) agit activement dans le suivi et la protection des espèces

- Busard cendré (*Circus pygargus*), Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*), Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) et Busard pâle (*Circus macrourus*), ci-après nommés « Busards »
- Courlis cendré (*Numenius arquata*) et Oedicnèmes criard (*Burhunus oedicnemus*), Petit gravelot (*Charadrius dubius*) et Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) ci-après nommés « limicoles »

Ces actions sont réalisées en partenariat avec de nombreux organismes (CNRS-CEBC, LPO, OFB, PNR Marais-Poitevin...)

### **Natura 2000**

Le Groupe Ornithologique des Deux Sèvres a été mandaté par l'Etat pour réaliser les Documents d'Objectif (DOCOB) et les Chartes Natura 2000 des quatre Zones de Protection Spéciale avifaune de plaine des Deux-Sèvres : « Plaine de Niort Sud-Est », « Plaine de Oiron-Thénezay », « Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay » et « Plaines de Niort nord-ouest » (Cf Carte après)

Le Conseil départemental des Deux-Sèvres, la Région Nouvelle-Aquitaine et la DREAL Nouvelle-Aquitaine nous missionne annuellement pour assurer la rédaction des notices d'enjeux, les suivis d'espèces et la sauvegarde des nichées de Busards et de Limicoles.

### **MAEC**

Nous sommes animateurs des mesures agro-environnementales depuis les CTE, CAD, MAEt et actuellement des Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC) sur 2 territoires de plaines des Deux-Sèvres et Vendéennes : PAEC NA\_GODS et PAEC PY\_NINO.

### **Stratégies de conservation**

Nous sommes associés aux différents Plans nationaux de protection et de sauvegarde des Busards et des Limicoles (Programme National Oedicnème, Programme de Conservation du Courlis nicheurs en France)

### **Habilitations agréments et représentations**

- Le GODS est agréé Protection de la Nature et habilité à siéger en Commissions administratives :
  - Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles et Forestiers
  - Commission Départementale et Communale d'Aménagement Foncier
  - Commission Départementale des Sites, Paysages et Perspectives (CODENA Paysages et CODENA Nature)
  - Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage



## OBJECTIFS POUR LE CERFA BUSARDS

En Deux-Sèvres, les Busards nichent essentiellement dans les céréales (blé, orge, triticale...). Il arrive parfois qu'ils nichent en milieu forestier ou humide (roselière). La date précoce de récolte des céréales (moisson) ne permet plus à ces espèces d'amener leurs jeunes jusqu'à l'envol, détruisant ainsi les nichées. Après avoir repéré les nids et en accord étroit avec les agriculteurs, nous mettons en place des suivis des nichées. Lors de ces suivis, la date d'envol de la nichée doit être estimée pour, le cas échéant, protéger le nid de toute destruction par la moisson. Après la récolte du couvert, la probabilité de prédation du nid est élevée.

C'est pourquoi, nous demandons :

- à pouvoir mesurer les œufs et les poussins, manipulation indispensable à l'estimation de leur date d'envol,
- à pouvoir installer une protection grillagée en cas de moisson précoce,
- à pouvoir survoler les nids avec un drone (en respectant la loi en vigueur), pour une surveillance accrue et sans dommage sur les cultures,
- à pouvoir récupérer les œufs et les transporter vers le centre UFCS-LPO de Christian Pacteau situé à Saint-Denis-Du-Payré (85).

La découverte d'œufs peut se faire directement par un agriculteur, qui nous contactera alors.

Au cours des moissons, des adultes ou de jeunes Busards peuvent être blessés, c'est pourquoi nous demandons également à pouvoir les transporter vers un centre de soins qui les prendra en charge.

L'objectif final est donc la sauvegarde des trois espèces de Busards, par l'élevage des jeunes, qui sinon auraient été condamnés.

### Résultats attendus

Entre 100 et 300 couples reproducteurs de Busards sont annuellement découverts en Deux-Sèvres. Le nombre d'œufs par nichée étant de trois à cinq, nous estimons le nombre d'œufs ou de poussins susceptibles d'être manipulés aux alentours de 500 par an. Avec un taux de protection entre 50 et 100 % des nichées selon les années et les secteurs, nous pouvons estimer qu'environ 450 poussins peuvent être sauvés des moissons ou être naturellement élevés par leurs parents.

Malheureusement, il peut arriver que ceci ne puisse être possible pour quelques nichées (refus de l'agriculteur de pénétrer dans sa parcelle, découverte du nid pendant la moisson, abandon du nid...) et donc que le dernier recours soit le transport des œufs ou des poussins vers un centre de soins. Nous pouvons ainsi estimer qu'entre 0 et 30 œufs soient annuellement susceptibles d'être transportés.

La majorité des poussins liés au suivi seront bagués (bague muséum) par les bagueurs spécialistes ou généralistes mentionnés ci-dessous.

### Portée locale, régionale, nationale

Étant donné le statut de conservation particulièrement défavorable des Busards au niveau national, étant donné la part importante des populations deux-sévriennes et la nécessité de protéger les nichées, l'action entreprise est de portée locale, régionale et nationale forte.

## Localisation de l'action

### **Origine :**

La nidification des Busards en Deux-Sèvres se déroule actuellement majoritairement sur les ZPS Plaine de Niort-sud-est, ZPS Plaine de La Mothe-St-Héray Lezay, ZPS Plaines de Oiron-Thénezay, ZPS Plaines de Niort Nord-Ouest, ainsi que les plaines de Niort Sud-Ouest et de Brioux Chef-Boutonne.

Néanmoins, il existe des cas de reproduction sur des territoires annexes de Bocage, Gâtine et autres plaines céréalières. De plus, 3 des 4 ZPS se situent en limite départementale. Par conséquent, la présente demande inclut l'ensemble du département des Deux-Sèvres ainsi que les zones limitrophes en Vienne et en Vendée situées dans les périmètres ZPS. En Vienne (ZPS Mirebalais – Neuville) : Moncontour, St-Jean-de-Sauves, La Grimaudière, Craon, Massognes, Maisonneuve, Cherves, Chalandray, Ayrion / en Vienne (ZPS La Mothe-St-Héray Lezay) : St-Sauvant, Rouillé / En Vendée (ZPS Niort Nord-Ouest) : Benet, Nieul/l'Autize, Oulmes, St-Hilaire-des-Loges.

### **Destination :**

Les œufs ou les individus blessés sont destinés au Centre UFCS-LPO Vendée, situé Le haut bourg – 85 580 SAINT-DENIS DU PAYRE. Le responsable en charge de ce centre est Christian PACTEAU.

## OBJECTIFS POUR LE CERFA LIMICOLES ET COURLIS

En Deux-Sèvres, les limicoles nichent à la fois dans les prairies de fauches ou pâturées et dans les cultures de printemps (Maïs, Tournesol,...). Il arrive parfois qu'ils nichent en milieu antropisé comme des carrières. Les dates d'intervention agricoles (semis, binage et fauche) ne permettent plus à ces espèces d'amener leurs jeunes jusqu'à l'envol, détruisant ainsi les nichées. Après avoir repéré les nids et en accord étroit avec les agriculteurs, nous mettons en place des suivis des nichées. Lors de ces suivis, la protection des nichées est mise en place pour permettre aux agriculteurs d'éviter de détruire les nichées dans le cadre de leurs interventions.

C'est pourquoi, nous demandons :

- à pouvoir mesurer les œufs et les poussins, manipulation indispensable à l'estimation de leur date d'envol,
- à pouvoir installer une protection cloture pour les courlis, piquet de signalisation pour les autres limicoles,
- à pouvoir survoler les nids avec un drone (en respectant la loi en vigueur), pour une surveillance accrue et sans dommage sur les cultures,
- à pouvoir récupérer les œufs et les transporter vers le centre UFCS de Echiré « l'Arche de Marie ».

La découverte d'œufs peut se faire directement par un agriculteur, qui nous contactera alors.

Au cours des interventions agricoles, des adultes ou de jeunes limicoles peuvent être blessés, c'est pourquoi nous demandons également à pouvoir les transporter vers un centre de soins qui les prendra en charge.

L'objectif final est donc la sauvegarde des limicoles nicheurs, par l'élevage des jeunes, qui sinon auraient été condamnés.

### Résultats attendus

Entre 80 et 200 couples reproducteurs de limicoles sont annuellement découverts en Deux-Sèvres. Le nombre d'œufs par nichée étant de deux à cinq, nous estimons le nombre d'œufs ou de poussins susceptibles d'être manipulés aux alentours de 300 par an.

### Portée locale, régionale, nationale

Étant donné le statut de conservation particulièrement défavorable des limicoles au niveau national, étant donné la part importante des populations deux-sévriennes et la nécessité de protéger les nichées, l'action entreprise est de portée locale, régionale et nationale forte.

### Localisation de l'action

**Origine :**

La nidification des Courlis cendré en Deux-Sèvres se déroule actuellement majoritairement les ZPS Plaine de La Mothe-St-Héray Lezay, ZPS Plaines de Oiron-Thénezay, ainsi que les plaines de Niort Sud-Ouest et de Brioux Chef-Boutonne.

La nidification des Oedicnèmes criard, Petit Gravelot et Vanneau huppé en Deux-Sèvres se déroule actuellement majoritairement sur les ZPS Plaine de Niort-sud-est, ZPS Plaine de La Mothe-St-Héray

Lezay, ZPS Plaines de Oiron-Thénezay, ZPS Plaines de Niort Nord-Ouest, ainsi que les plaines de Niort Sud-Ouest et de Brioux Chef-Boutonne.

Néanmoins, il existe des cas de reproduction sur des territoires annexes de Bocage, Gâtine et autres plaines céréalières. De plus, 3 des 4 ZPS se situent en limite départementale. Par conséquent, la présente demande inclut l'ensemble du département des Deux-Sèvres ainsi que les zones limitrophes en Vienne et en Vendée situées dans les périmètres ZPS. En Vienne (ZPS Mirebalais – Neuville) : Moncontour, St-Jean-de-Sauves, La Grimaudière, Craon, Massognes, Maisonneuve, Cherves, Chalandray, Ayron / en Vienne (ZPS La Mothe-St-Héray Lezay) : St-Sauvant, Rouillé / En Vendée (ZPS Niort Nord-Ouest) : Benet, Nieul/l'Autize, Oulmes, St-Hilaire-des-Loges.

## Action générale dans laquelle s'inscrit les opérations relatifs aux CERFA

CERFA-13616-01-REPASSE\_GODS\_2024

CERFA-13616-01-HERONS\_GODS\_2024

Depuis sa création en 1981, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) agit activement dans le suivi et la protection des espèces en partenariat avec de nombreux organismes (CNRS-CEBC, LPO, ONCFS, PNR Marais-Poitevin...). L'utilisation de la repasse est une technique efficace voir essentielle pour augmenter la détectabilité de certaines espèces.

### **Natura 2000**

Le Groupe Ornithologique des Deux Sèvres a été mandaté par l'Etat pour réaliser les Documents d'Objectif (DOCOB) et les Chartes Natura 2000 des quatre Zones de Protection Spéciale avifaune de plaine des Deux-Sèvres : « Plaine de Niort Sud-Est », « Plaine de Oiron-Thénezay », « Plaine de la Mothe-Saint-Héray - Lezay » et « Plaines de Niort nord-ouest » (Cf Carte après)

Le Conseil départemental des Deux-Sèvres, la Région Nouvelle-Aquitaine et la DREAL Nouvelle-Aquitaine nous missionne annuellement pour assurer la rédaction des notices d'enjeux, les suivis d'espèces et la sauvegarde des nichées de Busards et de Limicoles.

### **MAEC**

Nous sommes animateurs des mesures agro-environnementales depuis les CTE, CAD, MAEt et actuellement des Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC) sur 2 territoires de plaines des Deux-Sèvres et Vendéennes : PAEC NA\_GODS et PAEC PY\_NINO.

### **Stratégies de conservation**

Nous sommes associés à de multiples plans de conservation et d'études : Observatoire des Rapaces nocturnes Nouvelle-Aquitaine, enquête nationale Rallidés, Ardéidés...

## OBJECTIFS REPASSE

La repasse est la diffusion d'un message sonore (chant de l'espèce) à faible fréquence afin d'obtenir une réaction de l'espèce ciblée (chant, réaction comportementale...).

En Deux-Sèvres, augmenter la détectabilité de certaines espèces via la repasse est essentielle pour :

- Etudier la répartition et les tendances d'évolution des populations d'oiseaux (tels que les Rapaces nocturnes : détectabilité faible car nocturnes),
- Etudier la richesse et la diversité des milieux via des cortèges indicateurs (tels que les Pucidés : détectabilité faible car inféodé aux milieux fermés à très fermés),
- Déterminer la présence ou l'absence d'espèces liées à des habitats très spécifiques et difficilement observables (tels que les Fauvettes pitchou ou les Engoulevents d'Europe : détectabilité faible car inféodés aux fourrés à Ajonc pour le premier et aux repousses forestière ainsi qu'essentiellement nocturne pour le second),
- Etudier la répartition et la présence d'espèces en danger voir très rare/disparu à l'échelle locale (tels que les Rallidés ou les Bruants ortolan : détectabilité faible car utilisation de milieu humide ainsi qu'essentiellement nocturne, pour le premier et devenu très rare pour le second).

C'est pourquoi, nous demandons **pour l'ensemble des espèces** citées dans le CERFA-13616-01-REPASSE\_GODS\_2024, à pouvoir utiliser la technique de la repasse.

L'objectif final est donc la sauvegarde et l'amélioration des connaissances de l'ensemble des espèces citées.

### Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- Répartition et statut des espèces ciblent à l'échelle locale/départementale,
- Tendance d'évolution de certaines des populations d'espèces ciblent,
- Présence ou absence de certaines espèces ciblent.

### Portée locale, régionale, nationale

Etant donné le statut de conservation particulièrement défavorable de certaine des espèces ciblent au niveau national (Râles des genêts par exemple), étant donné la nécessité d'étudier pour comprendre l'étendu des dangers menaçant les espèces ciblent afin d'améliorer leur protection et l'importance des suivis nationaux à l'échelle locale, l'action entreprise est de portée locale, régionale et nationale forte.

### Localisation de l'action

**Origine :**

La nidification ainsi que la recherche de ces espèces se déroulent à l'échelle du département des Deux-Sèvres, et actuellement majoritairement sur les ZPS Plaine de Niort-sud-est, ZPS Plaine de La Mothe-St-Héray Lezay, ZPS Plaines de Oiron-Thénezay, ZPS Plaines de Niort Nord-Ouest, ainsi que les plaines de Niort Sud-Ouest et de Brioux Chef-Boutonne.

## OBJECTIFS COMPTAGE COLONIES

Dans le cadre de suivis à long terme d'oiseaux nichant en colonie spécifique ou multispécifique le GODS intervient lors de comptage à pied ou en drone (avec télépilote et dans le respect de la loi) afin d'estimer l'évolution de populations nicheuses d'Ardéidés, Grand Cormoran, Laridés, Sternidés, Ciconiidés et grands rapaces (Circaètes Jean-le-Blanc, Milan noirs).

En Deux-Sèvres, ces suivis sont réalisés par des spécialistes des espèces aux dates où tout abandon de niché est évité. L'objectif est :

- Etudier la répartition et les tendances d'évolution des populations d'oiseaux,
- Etudier la dynamique de population et le succès reproducteur d'espèces en danger,

C'est suivi provoquant potentiellement le stress et l'envol des adultes des nids, nous demandons **pour l'ensemble des espèces** citées dans le CERFA-13616-01-HERONS\_GODS\_2024 un dérangement intentionnel d'espèce protégé.

L'objectif final est donc la sauvegarde et l'amélioration des connaissances de l'ensemble des espèces citées.

### Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- Répartition et statut des espèces ciblent à l'échelle locale/départementale/régionale,
- Tendance d'évolution de certaines des populations d'espèces ciblent,
- Présence ou absence de certaines espèces ciblent.

### Portée locale, régionale, nationale

Etant donné le statut de conservation particulièrement défavorable de certaine des espèces ciblent au niveau national (Circaètes Jean-le-Blanc par exemple), étant donné la nécessité d'étudier pour comprendre l'étendu des dangers menaçant les espèces ciblent afin d'améliorer leur protection et l'importance des suivis nationaux à l'échelle locale, l'action entreprise est de portée locale, régionale et nationale forte.

### Localisation de l'action

**Origine :**

La nidification ainsi que la recherche de ces espèces se déroulent à l'échelle du département des Deux-Sèvres, et actuellement majoritairement sur les étangs du Nord Deux-Sèvres (Argentonnais, Lac du Cébron), la ZSC Massif de Chizé Aulnay le PNR du Marais Poitevin, et la ZPS Plaine de La Mothe-St-Héray Lezay.

**Personnels permanents :**

**Etienne Debenest** – Coordinateur technique depuis 2022 ancien chargé de mission 2019-2022. Master 2 IEGB. Bagueur généraliste MNHN-CRBPO depuis 2017. (Bagueur référent du PP-CRBPO Courlis cendré)

**Christophe Lartigau** – Chargé de missions depuis 2014. BTS GPN. Bagueur spécialiste Busards. Formation bagueur généraliste MNHN en cours. Télépilote.

**Emma Hipeaux** – Chargée de missions depuis 2022. Master 2 en Ecologie à, en formation bagueuse spécialiste MNHN-CRBPO.

**Jeanne Bienvenu** – Chargée de missions depuis 2023. Master 2 en Ecologie à Strasbourg, en formation bagueuse spécialiste MNHN-CRBPO.

**Rémi Chargé** – Chargé de missions & Géomaticien depuis 2016 – Docteur en écologie – Thèse sur l’Outarde houbara. Télépilote.

**Clément Braud** – Chargé de missions depuis 2010. BTS GPN.

**Alexis Mérot** – Chargé d’études depuis fin 2021 et ex-Service civique. Master 2 en Ecologie.

**Personnels contractuels (CDD) 2023 :**

GRIENENBERGER	Martin	Bénévole du GODS de longue date.
---------------	--------	----------------------------------

**Stagiaires, services civiques et bénévoles 2023 :**

<b>DIDIERJEAN</b>	Alicia	Stagiaire – Emma Hipeaux
<b>SIBAUD</b>	Emma	Stagiaire – Christophe Lartigau
<b>LEROY</b>	Amaury	Service civique d’Emma Hipeaux
<b>CARSIN</b>	Adelaïde	Service civique de Clément Braud
<b>BOIZOT</b>	Louis	Apprenti d’Etienne Debenest
<b>CASSOU-LEINS</b>	Tristan	Service civique de Christophe Lartigau
<b>PROSPERT</b>	Déborah	Service civique de Jeanne Bienvenu
<b>MIGAULT-PACHER</b>	Leila	Bénévole busard depuis 2019 et stagiaire busards GODS 2010. Télépilote
<b>CHATAIN</b>	Joëlle	Bénévole busard depuis 2009
<b>POUIT</b>	René	Bénévole busard depuis 2006 – Bagueur MNHN spécialiste busards
<b>MARTIN</b>	Patrick	Bénévole busard depuis 2009
<b>QUETE</b>	Jean-François	Bénévole busard depuis 2009 – Bagueur MNHN spécialiste busards
<b>GOUELLO</b>	Thomas	Bénévole busard et ex-salarié du GODS – Bagueur généraliste MNHN-CRBPO
<b>MERLE</b>	Laurent	Bénévole busard depuis 2018, droniste – formation interne busards 2018
<b>LALLART</b>	Nathalie	Bénévole busard depuis 2012
<b>BOUCHENY</b>	Patrick	Bénévole busard depuis 2018 – formation interne busards 2018
<b>PARANT</b>	Jean-Claude	Bénévole busard depuis 2019
<b>SCALZO</b>	Alice	Bénévole busard depuis 2018 – ex-service civique 2018
<b>MARTINEAU</b>	Alexis	Bénévole GODS - ancien salarié